


**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

Envoyé en préfecture le 06/04/2017
Reçu en préfecture le 06/04/2017
Affiché le 
ID : 038-213800717-20170403-D170403_17-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2017
N°18/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE TROIS AVRIL

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : KOENIG S à MANTONNIER D., MILET F. à MENDEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Danielle MANTONNIER est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ANNEE 2016

Monsieur MENDEZ Michel, Adjoint délégué aux finances, présente au conseil les résultats du compte administratif de la commune pour l'année 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 881 018. 59
Recettes d'investissement	2 713 772. 81
Résultat de l'exercice	832 754. 22
Résultat antérieur reporté	2 928 775. 39
Résultat à la clôture de l'exercice	3 761 529. 61

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 931 868. 71
Recettes de fonctionnement	4 643 941. 89
Résultat de l'exercice	712 073. 18
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0
Résultat définitif de clôture	712 073. 18

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

Le Maire s'étant retiré au moment du vote en application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M. Michel MENDEZ a assuré la présidence de la séance.

Envoyé en préfecture le 06/04/2017

Reçu en préfecture le 06/04/2017

Affiché le

S E O

ID : 038-213800717-20170403-D170403_17-BF

CONSIDERANT la concordance des écritures du compte administratif de la commune avec celles précédemment approuvées du compte de gestion de la commune du receveur municipal.

APPROUVE le compte administratif de la commune, pour l'année 2016.

DECIDE d'affecter :

- le résultat de la section de fonctionnement au financement des dépenses de fonctionnement, soit au compte R002 : résultat reporté au budget 2017
- et le résultat de la section d'investissement au financement des dépenses d'investissement, soit au compte 001.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 4 avril 2017

Le Maire,
Jacques NIVON




Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification